

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LA VILLE DES AUMONES,  
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

II.—LES JEUNES FILLES INCURABLES.

La Religion a des consolations pour toutes les douleurs, des secours pour toutes les souffrances, des remèdes pour toutes les maladies; celles qu'elle ne peut guérir, elle les soulage, elle parle de résignation et d'espérance à leurs malheureuses victimes, elle les serre contre son cœur, elle les réchauffe dans son sein, elle les traite comme des enfants chéris.

Sur la place d'Ainay, près de cette antique église, où l'on voit encore les colonnes qui soutenaient jadis le temple d'Auguste orner le sanctuaire où repose le Sauveur des hommes, est une modeste maison ombragée de quelques arbres; c'est là que vivent en paix de pauvres jeunes filles accablées de ces infirmités contre lesquelles la science médicale est impuissante. Triste spectacle qui brise le cœur, qui fait verser des larmes!

La philanthropie du siècle n'a trouvé qu'une compassion toute humaine pour le soulagement de ces êtres malheureux; mais la charité chrétienne leur a fourni un asile, des soins tendres et assidus, du pain qu'ils ne peuvent se procurer à l'aide de leurs bras affaiblis par d'affreuses maladies, des cœurs de mères pour les consoler et leur aider à supporter leur pénible existence. Là, de jeunes aveugles prêtent le secours de leurs bras à d'autres infortunées qui voient pour elles; là, des épileptiques, des scrophuleuses, que les hôpitaux ordinaires n'admettent pas dans leur sein, vivent en paix sous l'aile protectrice de la Religion qui les encourage par ses sublimes espérances à supporter le poids accablant de la vie. Nées dans la pauvreté et la misère, elles trouvent leur recommandation, pour être admises dans ce charitable asile, dans le seul excès de leur misère. Les préférées sont les plus infortunées; celles que le monde rebute et repousse de son sein sont les plus chéries et les plus favorisées. Admirable effet de la charité chrétienne!

Soixante-et-dix jeunes filles, renfermées dans cet asile, reçoivent chaque jour le pain de la miséricorde, passent des nuits tranquilles sans s'inquiéter du lendemain, et attendent en paix la fin de leurs souffrances, en apprenant à aimer ce Dieu bon qui inspire les œuvres d'une charité sublime à des âmes compatissantes et religieuses. Qui a donc fondé cet asile pour des êtres si malheureux? Est-ce un prince puissant? est-ce un riche de la terre qui a consacré le superflu de sa fortune au soulagement de si profondes misères? Non, cette utile institution est le fruit de la charité Lyonnaise. Quelques cœurs sensibles et chrétiens, mus par le triste spectacle des maladies incurables qui trop souvent affligent la classe ouvrière de notre populeuse cité, se sont dit: Nous viendrons à leur secours, et puisque la science humaine ne peut les guérir, au moins la charité chrétienne leur rendra la vie plus facile et moins pénible.

Mlle. Perrin, plus riche de vertus que de fortune, employait une bonne partie de son temps à visiter et consoler les malades dans nos hôpitaux; au mois de juillet, de l'année 1819, elle fit connaissance d'une pauvre orpheline que l'impuissance de la médecine obligeait à sortir de l'Hôtel-Dieu, et qui malheureusement se trouvait sans ressources, incapable, par elle-même, de se procurer les objets les plus essentiels à la vie. Touchée d'une si grande détresse, Mlle. Perrin devint son ange tutélaire; son cœur et son esprit ne sont plus occupés que de la pensée de trouver un asile à sa jeune protégée: le temps presse, l'incurable doit sortir de l'hôpital dans vingt-quatre heures. Mais la charité se presse aussi; la pauvre fille sera confiée aux soins d'une pauvre femme qui trouvera elle-même un secours dans celui qui est accordé à celle sur laquelle elle doit veiller. Une dame charitable viendra en aide à Mlle. Perrin, et partagera la bonne œuvre. A peine trois mois sont-ils écoulés que deux autres jeunes incurables poussées par une secrète inspiration de la Providence, viennent aussi implorer la pitié de celle que nous pouvons justement appeler la mère des pauvres. Pourquoi les refuserait-elle? c'est la rosée du ciel que le bon Dieu lui envoie.

Mais le petit appartement de la première protégée ne suffit pas; mais il faut tout un mobilier pour abriter convenablement et sans luxe ces trois pauvres incurables. La charité pourvoira à tout avec un soin particulier. Pour que l'effet de la Providence soit plus visible dans le prodige de cet établissement nouveau, c'est dans le quartier le plus pauvre de la ville que Mlle. Perrin logera ces pauvres incurables, et bientôt une quatrième arrivera, précédée par les généreux bienfaits d'un pasteur qui a laissé parmi les pauvres de sa paroisse un souvenir impérissable: le vénérable M. Julliard, curé de

de Saint-François, qui entendait si bien le devoir de l'aumône. Une personne pieuse vint en grande hâte, un jour, croyant lui rendre service, lui dire: Monsieur, savez-vous que tel individu auquel vous faites la charité est un juif? Est-il dans le besoin? lui répondit le charitable pasteur: Oh! oui, répondit l'obligeante personne, mais il est juif. S'il est dans le besoin, mon aumône est bien placée; laissez, laissez, Madame, quoique juif il est enfant de Dieu; il souffre, c'est un devoir de le secourir.

Cependant le pauvre appartement de la rue Saint-Georges est déjà trop petit, de vastes greniers situés dans la maison de la Manécanterie, où loge Mlle. Perrin, peuvent avec peu de frais être convertis en chambres habitables, la dépense est bientôt faite, et voilà nos jeunes incurables placés auprès de leur bienfaitrice, qui les verra plus souvent, et presque sous les voûtes de cette vieille cathédrale qui les ombrage de ses antiques tours. La charité de Mlle. Perrin était encore couverte d'un voile mystérieux, et de nouvelles incurables sollicitaient une égale protection: c'était en 1825, l'hiver était venu avec ses longues soirées et ses fêtes. Mais la pieuse bienfaitrice des Incurables n'oubliait pas ses chers enfants. Il lui fut facile d'improviser chez une de ses amies, une soirée hebdomadaire qui devait être la source d'abondantes aumônes pour ce qu'elle appelait son œuvre. Les dames s'y rendirent tous les mercredis, sans toilette; on y travaillait constamment pour les pauvres. Mais je laisse ici parler à ma place l'abbé Sève, auteur d'une intéressante Notice sur l'établissement des Filles incurables: "Le premier mercredi, dit-il, les dames se rendirent au lieu convenu et trouvèrent des tables, et les ustensiles nécessaires pour le travail. Le mercredi de la seconde semaine, des étoffes furent envoyées aux nobles ouvrières de la charité. Les dames s'assemblaient à cinq heures, les maris et les frères venaient les chercher à neuf. Une partie d'écarté occupait les derniers instants, le pauvre en recueillait les bénéfices, on s'en allait content, on n'avait pas perdu sa journée, on avait fait une bonne action.

"Pour établir l'ordre dans le travail, on nomma une présidente, une secrétaire, une trésorière. Note exacte fut tenue des étoffes et de leur emploi, ainsi que de la recette et de la dépense.

"Dans le nombre des envois, il en était un composé de six habillements complets pour de petits garçons. Une lettre anonyme observait que ceux-ci ne devraient pas être oubliés plus que les petites filles... Au jour de la distribution des prix, M. le curé de Saint-François, l'abbé Julliard, avait envoyé, sur la demande des Dames, douze petits enfants pauvres, de l'un et de l'autre sexe, pour recevoir chacun un vêtement complet.

"La séance fut ouverte par un compte-rendu du travail des soirées. Pendant que le gracieux orateur prononçait ces mots: Il est juste, Mesdames, que vous jouissiez du bien que vous avez fait... on vit entrer les pauvres petits enfants, vêtus des habits confectionnés dans les réunions d'hiver. Les uns tenaient des couronnes, les autres portaient des corbeilles remplies de fleurs du printemps qu'ils vinrent mettre aux pieds de leurs bienfaitrices. Les larmes coulaient de tous les yeux: douces larmes! c'était la joie de faire des heureux qui les faisait répandre. Après avoir joui des douces émotions que nous venions d'éprouver," continue toujours l'abbé Sève, répétant les propres expressions d'une Dame témoin de la soirée intéressante dont il vient de parler, "nous fîmes l'examen de ce qui restait à distribuer. Entre autres objets étaient des couvertures qui me semblèrent tenter Mme... Je ne me trompais pas, elle les réclama bientôt pour de pauvres filles qu'elle disait connaître depuis longtemps; nous les lui adjugeâmes. On tire au sort le nom de celles qui se rendraient à la demeure de ses protégées; le sort me fut favorable. Nous connaissions sans doute à Mme... un vif penchant à la bienfaisance; aucun de nous ne connaissait sa famille adoptive; mais l'heure était venue de découvrir et de publier les œuvres de Dieu, qui s'exécutent toujours dans leur temps et d'après sa volonté. Sur les indices demandés et obtenus, dès le lendemain nous portâmes le fruit de notre travail à son adresse. Que voyons-nous! Une troupe d'enfants, de tout âge. En face de ce spectacle nous fûmes émus. Quelques questions satisfaisantes dévoilèrent tout le mystère de la charité. Nous nous hâtons vers chacune de nos compagnes, nous annonçons notre découverte, et nous faisons un appel à leur piété.

"Le mercredi suivant, Mme... ne devait attendre personne, la société était dissoute par le fait de la cessation des soirées; nous nous trouvâmes pourtant au complet. Les dames députées avec moi remontrèrent le tableau qu'elles avaient vu, et émettent le vœu que la société fût prorogée. Nos

demandâmes en outre qu'on la déclarât en permanence pour prendre instantanément le moyen de soutenir une œuvre qui parlait si éloquemment au cœur : Dieu le veut ! Dieu le veut ! s'écria-t-on dans toute l'assemblée.

« On nomme un conseil : les nominations des dames qui avaient été désignées pour présider au travail des réunions, furent maintenues, et comme il était juste que celles qui venaient de contribuer au bienfait, fussent appelées à le continuer, on arrêta que le conseil serait composé de quinze dames, c'était le nombre de celles qui avaient pris une part active aux travaux des soirées d'hiver.

« Ce premier travail fait, on s'occupa de donner un nom à l'établissement : Que voulons-nous faire, dirent les membres chrétiens de cette assemblée ? Nous voulons élever un bâtiment pour sauver les filles malheureuses des grandes eaux de la tribulation ? Eh bien ! qu'il ait ses ancrés dans le Ciel. Nous voulons fonder une maison de charité, plaçons-la sous la sauvegarde de la religion, sous le vocable de la charité. On l'appella : *L'établissement de charité pour les jeunes Filles Incurables*. Une commission nommée pour annoncer le but de l'institution et les conditions exigées, vint ensuite soumettre ses vues. Le conseil les adopta. »

Ainsi, le plaisir de la charité trouve dans un hôpital l'occasion de secourir une jeune incurable, le plaisir de la charité dans un salon doré fonde, sur des bases inébranlables, un établissement pour les Jeunes Incurables, et dote la ville d'une institution nécessaire à laquelle on n'avait pas encore pensé.

Le bruit de la bonne œuvre se répand bientôt dans la ville ; on loue, on admire ; la louange, l'admiration excitent le noble sentiment de l'émulation, les souscriptions arrivent, on aperçoit déjà dans un prochain avenir le nouvel établissement croître, prospérer, s'agrandir. De suite un nouveau local est préparé aux Jeunes Incurables dans la rue Vauhecour ; le vénérable pasteur de la paroisse d'Ainay s'empresse d'accueillir ces nouvelles brebis, et vient installer lui-même les deux Sœurs de Saint-Joseph préposées aux soins des jeunes infirmes.

Bientôt une réunion générale de l'œuvre est convoquée, la présidente cherche à toucher les cœurs par la peinture simple et naïve des misères affreuses qui se présentent à soulager. Déjà vingt-huit infirmes ont trouvé un asile, et tous les secours nécessaires à leur malheureuse position, et l'œuvre ne date que de 1819, elle n'a pris une véritable consistance que depuis un an : ce premier rapport est du 21 décembre 1826.

La charité ne se lassait point, les soirées d'hiver ont commencé, même activité au travail en faveur des Jeunes Incurables, même industrie et plus grande encore pour se procurer des aumônes. Une vente est indiquée en faveur des pauvres filles. Au jour fixé, un salon est changé en bazar gracieux, toute la noble société s'y rend en foule, les objets les plus minuties confectonnés par les bienfaitrices de l'œuvre, acquièrent un prix bien au-delà de leur valeur, la recette surpasse les espérances.

Mais la maison de la rue Vauhecour est remplie, ses portes sont assiégées par une foule de postulantes, alors on loue, au prix de treize cents francs, la maison Capelin, dans la rue de l'Abbaye, de charitables dames abandonnent avec joie les aisances de la vie, et viennent se renfermer avec les Jeunes Incurables pour leur prodiguer des soins à la place de Sœurs de Saint-Joseph.

Cependant, la mère des Jeunes Incurables, la charitable Mlle. Ferrin, terminée sa modeste et glorieuse carrière, le fruit est mûr pour le Ciel, la mort vient mettre fin à des jours qui n'ont été employés qu'à répandre des bienfaits. Pauvres enfants, ne pleurez pas ; celle qui vous aimait sur la terre vous protégera du haut du Ciel, vous ne serez point abandonnés ! En effet, il semble que les bénédictions de Dieu se sont répandues davantage encore sur ce précieux établissement depuis la mort de Mlle. Ferrin ; les ressources s'accroissent avec le zèle ; des quêtes abondantes faites dans la ville, des loteries charitables, des emprunts sans intérêts, fournissent les moyens d'acheter la maison Capelin, afin de pouvoir plus librement disposer le local d'une manière convenable au service des Jeunes infirmes. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul sont appelées pour la direction de l'établissement, mais la rigoureuse invariabilité de leur règle ne pouvant se faire avec les statuts fondamentaux de l'établissement, elles ne font que passer et cèdent bientôt la place aux Sœurs Saint-Joseph, qui de nouveau, se trouvent chargées, et il faut l'espérer pour toujours, des Jeunes Incurables dont le nombre s'accroîtra à mesure que les dettes contractées seront éteintes. L'établissement en contient dans ce moment soixante-et-dix.

Quand on pense que les hôpitaux de notre ville, qui renferment un si grand nombre de malheureux ont commencé leurs succès avec les plus petits moyens, que ne doit-on pas espérer pour l'avenir de l'établissement de charité pour les Jeunes Incurables. Riches propriétaires, industriels, négociants, imitez vos pères ; ils ont fondé l'Hôtel-Dieu et l'Hospice de Charité ; celui de l'Antiquaille s'est élevé, pour ainsi dire, sous vos yeux et toujours avec les aumônes de la charité. Jetez vos regards sur l'humilité des Jeunes Incurables, agrandissez-le par vos bienfaits, et léguiez un nouveau monument de la charité Lyonnaise à ceux qui doivent vous survivre.

*Le chapitre suivant au prochain numéro.*

## CATÉCHISME DE L'UNIVERSITÉ.

*Suite.*

DE L'ÉGLISE.

L'Écolier.—Quel est le fondateur de l'Église catholique ?

M. Lermnier.—Elle ne remonte pas au Christ. Le catholicisme n'est qu'une forme ; je ne puis en indiquer l'inventeur ; cette invention n'appartient à personne ; tout y a été attribué. (Cours. Ami de la Re. 86, 66.)

L'Écolier.—M. Matter, comment trouvez-vous la réponse de votre collègue ?

M. Matter.—Elle est trop évidemment fautive... C'est bien Jésus-Christ qui est le fondateur de cette œuvre immense ; c'est lui qui en trace le dogme et la morale. (Hist. de l'Egl., t. 1, p. 126.)

L'Écolier.—Parlez-nous de ses propriétés. Est-elle infaillible ?

M. Labri.—Non... Elle s'est trompée, d'abord en condamnant Galilée. (Hist. des Math., 4, 223.)

L'Écolier.—Mais il me semble, Messieurs, qu'il n'est plus permis, maintenant, de faire semblant d'ignorer que l'Église ne condamna pas Galilée à cause de son système ; mais bien parce qu'il avait la ridicule prétention de l'ériger en dogme de foi, en prétendant le prouver par l'Écriture-Sainte.

M. Faurel.—L'Église s'est au moins trompée... Au concile de Laïran, la violence et la fraude l'emportèrent sur la justice dans la cause des Albigeois. (Revue, t. 8, 453.)

L'Écolier.—Elle eut grandement tort, en effet, de frapper de ses foudres ces hérétiques, qui, de l'aveu de tous les historiens, méritèrent, à un au-si juste titre, le nom de brigands que celui d'hérétiques.

M. Jacquet.—Les ministres au moins ne le sont pas... La corruption est encore le fait général dans le clergé. (Siècle, 18 mai 1839.)

L'Écolier.—Monsieur Montlosier, veuillez lui répondre.

M. Montlosier.—L'assertion de M. Jacquet est une calomnie. Les mœurs du clergé sont, en général, très-honorables. Les exemples de charité et de vertu se trouvent particulièrement chez les ministres des autels. (Monarchie 1824, 309 et Denonc.)

L'Écolier.—Est-elle immuable dans sa doctrine ?

M. Michelet.—Non ; elle a reçu de toutes parts une foule de croyances locales. (Hist. de Luth., 14.) Elle a reçu les souvenirs du monde. (Mémoires de Luth., Introd.)

L'Écolier.—Est-ce vrai, monsieur Lermnier ?

M. Lermnier.—L'Église catholique ne reçoit aucun dogme qui ne soit conforme à la tradition de tous les siècles précédents. Impossible d'innover dans cette Église sans être hérétique... Elle a failli, parce qu'elle a cru à l'immovibilité. (Revue, etc., 7, 732 et suiv.)

L'Écolier.—L'Église a-t-elle le droit d'enseigner ?

M. Villemain.—Nul n'a le droit d'enseigner, s'il n'est légalement autorisé et institué. « C'est en vain qu'on prétendait apprendre seulement le catéchisme aux enfants qui se disposent à la première communion ; la loi n'admet point cette distinction. » (Ami de la Rel., 30 juin.)

L'Écolier.—Voilà qui est clair !... pas même le catéchisme, si l'on n'en a obtenu la permission du ministre des cultes !

—Monsieur Bouillier, que dites-vous de la hiérarchie ecclésiastique ?

M. Bouillier.—La hiérarchie sacerdotale, gouvernement d'un culte faux rendu à Dieu, est la constitution d'une Église dans laquelle le fétichisme est reçu et exercé comme une religion. (Th. de Kant., 82, Annales de la Philosophie, 1833.)

L'Écolier.—Si vous aviez consulté Napoléon Landais, il vous aurait donné une définition, sinon plus théologique, du moins plus française.

M. Ampère.—Non ; pendant les trois premiers siècles, la hiérarchie n'existait pas ; elle s'est élevée avec l'aristocratie. (Cours de lit étranger ; Journal de l'Instr. publ., n° 58.)

L'Écolier.—Voilà au moins qui est français. Il n'y avait pas de hiérarchie, c'est à dire pas d'autorité, pas de gouvernement.

M. Matter.—Les apôtres étaient des envoyés de Jésus-Christ ; mais ce titre ne leur conférait aucun droit de gouverner ; il n'implique que le droit d'instruire. (Hist. du Christ, et Hist. de l'Egl., 121.)

L'Écolier.—Est-ce vrai, monsieur Guizot ?

M. Guizot.—Il n'y avait d'abord, dans la société chrétienne, aucun magistrat institué. (Civilis. en Eur., 2e et 5e leçons.)

L'Écolier.—Mais comment se fait-il alors qu'on les ait toujours regardés comme supérieurs ?

M. Guizot.—C'est qu'il y a, dans la nature même de la société religieuse, une forte pente à élever les gouvernants fort au-dessus des gouvernés ; à attribuer aux gouvernants quelque chose de distinct, de divin. Un tel défaut, cependant, est plus fâcheux dans la société religieuse que dans toute autre. (Hist. gén. de la Civ. en Eur., 6e leçon.)

L'Écolier.—Les évêques, successeurs des apôtres, ne sont-ils pas, de droit divin, supérieurs aux prêtres ?

M. Ampère.—Non ; originairement, les évêques n'étaient pas supérieurs aux prêtres. (Journ. de l'Instr. publ., 58.)

L'Écolier.—Et les prêtres eux-mêmes ont-ils plus de pouvoir dans l'Église que les simples fidèles ?

M. Matter.—Pas de droit divin. Quiconque eût prétendu se constituer organe spécial de la divinité auprès des hommes, ou médiateur entre elle et ses enfants, eût singulièrement surpris les fondateurs du christianisme. (Hist. du Christ., 11.)

L'Écolier.—La hiérarchie sacrée n'est donc plus, selon vous, qu'un fait humain, et par conséquent un vain fantôme ? Mais, voudriez-vous me dire du moins, comment elle s'est formée ?

M. Guizot.—L'ambition, les intérêts personnels, les passions humaines, et surtout la cupidité ; voilà la source du sacerdoce. Dans la suite, les évêques allant seuls aux conciles, comme plus nombreux et plus faciles à déplacer, se mirent au-dessus des papes. Les recours à Rome, en matière de foi et de discipline, le système patriarcal, et la tradition que les évêques de Rome étaient successeurs de Pierre, donnèrent naissance à la papauté. (Cours d'Hist. mod. civil. en Fr., t. 1, 3e leçon ; t. 2, 1re leçon ; t. 3, 27 leçon.)

L'Ecolier.—Vous êtes protestant, monsieur ; et on a besoin de se le rappeler en lisant cette si gâtée explication. Mais la communion n'y fait rien ; quand on se mêle d'écrire l'histoire et de l'enseigner, surtout à la jeunesse, deux choses sont absolument nécessaires : la science et la probité ; or, ici on ne peut voir que l'ignorance la plus révoltante. Le grand Leibnitz va lui-même vous le prouver.

Monsieur Matter, qui défend le mariage aux prêtres catholiques ?

M. Matter.—C'est l'opinion publique. (Hist. de l'Égl., t. 1, 428.)

L'Ecolier.—Vous en avez aussi long en droit canon qu'en théologie, à ce qu'il paraît. Quels sont les effets du célibat que l'Église impose aux prêtres et aux religieux ?

M. Bouillier.—Par le célibat, un grand nombre d'hommes deviennent inutiles au monde. (Th. de Kant., 64.)

M. Matter.—Par lui s'éteignent ces rivalités des populations nombreuses, qui hâtent la civilisation. (Hist. de l'Égl., t. 1, 422 et suiv.)

L'Ecolier.—Le gouvernement républicain avait parfaitement compris, messieurs, la portée de vos vues sur ce point, lorsqu'il décrétait une belle prime pour toute fille qui entrerait au monde un républicain. Oh ! messieurs, on connaît bien qu'ils sont rares vos rapports avec le clergé... Demandez aux pauvres, aux malades, aux malheureux, s'ils seraient bien aises de voir le prêtre père de famille.

Que pensez-vous des ordres religieux ?

M. Villemain.—Des rigueurs impitoyables et une imbécile quiétude caractérisent les moines égyptiens, vrais fakirs du christianisme. (Nouv. Mém., 189.)

L'Ecolier.—Des rigueurs impitoyables ? Qui ne les empêchaient cependant pas de vivre régulièrement jusqu'à quatre-vingts ans, comme nous l'apprennent les histoires, d'accord en cela avec les peintres qui nous les représentent comme des vieillards vénérables à longue barbe et à cheveux blancs. Oui, monsieur Villemain, les modifications font vivre longtemps ; essayez-les.... Une imbécile quiétude ! Mais vous ne saviez donc pas que c'était des déserts que sortaient les plus saints et les plus grands évêques ? qu'aux jours d'alarme pour la loi, cette nuée de solitaires se transformait en missionnaires, en apôtres, en héros de la vérité. Autre chose ; ces paroles semblent indiquer que vous croyez la contemplation inutile : dans ce cas, je vous prierais d'attaquer la communion des saints, la reversibilité des mérites, l'utilité de la prière. Vous ouvrez la bouche ; je vois bien que je vous parle une langue inconnue.

Vrais fakirs ! Allons donc, monsieur, on sait ce que sont les fakirs, ces misérables fanatiques, que méprisent leurs concitoyens. Mais donner ce nom à des hommes vénérables, entourés des respects du monde civilisé depuis plus de quinze siècles... si donc !

M. Michelet.—Les Bénédictins étaient animés du génie sanguinaire des croisades. Ils prêchaient la foi, négligeaient les œuvres ; ignorants, ils ne savaient pas même discuter un texte latin. (Hist. de Fr., t. 2, 474 ; t. 1, 269.)

L'Ecolier.—Vous n'approuvez pas les croisades, je le vois bien : en tout cas, assez de génies supérieurs se sont chargés de leur apologie pour qu'elles puissent se passer de la vôtre.

M. Michelet.—Les Dominicains naquirent sous l'aspiration sanguinaire de Cîteaux. Les Franciscains étaient des fous, des vagabonds ; leur chef, comme Luther, s'écria : Périssent la loi, vive la grâce ! (Hist. de Fr., t. 2, p. 236 et suiv.)

L'Ecolier.—Les Dominicains viennent là, sans doute, pour rappeler l'inquisition contre laquelle vous riez tant. Rétrogradez, comme s'il n'était pas constant aujourd'hui que l'inquisition a été une institution purement politique, la police de l'époque, en un mot, toujours demandée et instituée par les rois, dont les actes ont été calomnieusement exagérés et dont on reconnaît déjà les services. Les Franciscains, fous ! même ceux qui devinrent papes, évêques, qui écrivaient les in-folio ? Vagabonds ! heureux vagabondage qui consolait les malheureux, instruisait les ignorants, engageait les seigneurs à traiter doucement leurs serfs, etc. Pour saint François, quand je vois transformer cet intrépide défenseur de la foi romaine en précurseur des protestants, je ne puis que rire. Pour voir ainsi les choses, il faut vraiment avoir le lunettes d'un universitaire.

—Que dites-vous en particulier des jésuites ?

Réponse. — MM. Villemain, Ballaguet, Quinet, Michelet, Nizard, François, Vaillat, Roux-Ferrand, Laçretelle, Chevalier Bonnechaise, Castesvalery, etc., etc. — Ce sont des loups-garous, des renards, des conspirateurs, des banqueroutiers, des régicides, des ennemis des peuples, des inventeurs de saints, des boutiquiers d'instruction, des corrupteurs de l'Évangile, des protestants, des impies, des ambitieux ; ils ont échoué partout ; ils ont arrêté la civilisation : pendant trois siècles qu'ils ont existé, ils n'ont pas donné un seul livre de génie, etc., etc."

L'Ecolier.—Bravo ! Les jésuites sont des renards, des idiots, des conspirateurs, des anti-révolutionnaires, des impies, des protestants !... Il me vient un scrupule. N'en voudriez-vous qu'aux jésuites, quand vous criez contre eux ; et, sous le nom de jésuites, ne comprenez-vous que les religieux de ce nom.

Réponse. — Nous savons bien que la société de Jésus, proprement dite, n'offre pas de bien grands dangers ; et il n'est pas aujourd'hui de si petits esprits qui ne se croient avec raison au-dessus de cette iniquité. Le mot jésuitisme est synonyme de dévouement à la légitimité. La légitimité, voilà le but de nos attaques pendant quinze ans. (National, octobre 1832.) "Le jésuitisme n'est qu'une vieille formule qui a le mérite de résumer toutes les vieilles haines populaires (c'est à dire universitaires, car autrement, demandez au peuple) contre ce qu'il y a de rétrograde et d'odieux dans les tendances d'une religion dégénérée... En dépit des distinctions que l'on établit entre le clergé français et les Pères de la foi, tout le monde voit bien ce qui est au fond de cette question. Il s'agit de savoir qui l'emportera du catholicisme exclusif ou de la liberté." (Revue indépendante.) "Vous avez raison d'injurier les jésuites ; c'est plutôt fait que de les imiter ; mais la question n'est pas là... Jésuites ! c'est un mot ; il faut aller au fond des choses... Soyez donc plus francs et plus hardis... Ne lancez plus vos attaques obliquement, allez droit au but ; dites aux évêques de France : Nos injures sont pour vous !..."

M. Guizot.—Je vois dans l'institut des jésuites deux vices principaux : le premier, c'est la dénégation des droits de la raison individuelle, la prétention de transmettre les croyances de haut en bas, dans toute la société religieuse sans que personne ait le droit de se débattre pour son propre compte ; le second, c'est le droit de correction que l'Église s'arroge. (Hist. de la Civil. 144.)

L'Ecolier.—C'est vrai ; parlez-moi d'une société où chacun pense, dit et fait ce qu'il veut. Et pourquoi ne pas permettre aux simples fidèles d'examiner, de discuter avant de croire ? Ne sont-ils pas assez savants pour cela ? Est-ce qu'on est obligé, aujourd'hui, de croire la parole de Dieu ? Est-ce que tous les législateurs possibles n'ont pas donné la dernière liberté à leurs sujets ? Se sont-ils mis dans l'esprit d'établir des lois répressives pour les délinquants ? Vraiment, avec des vices semblables, l'Église est née tout au plus viable. Qu'en pensez-vous, M. Michelet ?

M. Michelet.—A moitié de l'histoire romaine, je l'ai rencontrée vieillissant et affaïcée. (Préf. de l'Hist. de Loth.)

L'Ecolier.—Depuis douze cents ans, vous entendez sonner ses funérailles !... Bon Dieu ! que le convoi est long à passer !

M. Nizard.—Quand me sera-t-il donné de revenir rêver sur les ruines de la cité endormie sur les débris de deux religions ? (Mém. de Lit., t. 1, 38 et suiv.)

L'Ecolier.—Vous pourriez bien attendre longtemps, mais il faut espérer que Dieu vous tiendra compte de vos désirs.

M. Couin.—Elle a encore pour trois cents ans de vie dans le ventre. (Propres paroles citées par M. P. Leroux, Journ.)

L'Ecolier.—Remerciez pour votre générosité, des félicitations pour l'adresse avec laquelle vous renvoyez après vous l'accomplissement de la prophétie.

A continuer.

## BULLETIN.

Ordination. — Tempérance. — Arrivages. — Nouvelles étrangères.

Dimanche dernier, les paroissiens de l'Acadie furent témoins d'une de ces cérémonies religieuses dont ils ne perdront pas, sans doute, de longtemps le souvenir et dont la religion catholique seule peut se glorifier d'exprimer la réalité. Mgr. Gaulin, évêque de Kingston, a fait, à la grand'messe de cette paroisse, l'ordination de trois prêtres, MM. Jean Laverlochère, Pierre Fisette et Médard Bourassa. Ils sont tous trois de la Congrégation des Oblats. Un nombreux clergé relevait encore la pompe de la cérémonie. Ces trois nouveaux Pères sont destinés aux missions sauvages. Le P. Fisette doit partir vendredi pour Québec. De là il se rendra au Saguenay avec M. Boucher curé de l'Ange-Gardiën, pour la mission des montagnais. Le P. Bourassa doit aller dans le St. Maurice avec M. Payement, et le P. Laverlochère à Témiskaming avec M. Moreau.

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons reçu un bon nombre d'exemplaires du *Manuel de Tempérance* par M. Chiniquy. Le prix du volume est de 30 sols et de 14 chelins la douzaine. Nous espérons que tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre éminemment bienfaitrice et régénératrice de la Tempérance s'empresseront de s'en procurer et de le répandre parmi les fidèles. C'est surtout entre les mains de la jeunesse, à laquelle il est spécialement adressé, qu'on doit chercher à le faire passer aussi tôt que possible. Il serait donc à souhaiter qu'on put l'introduire dans les écoles comme livre de lecture, afin que les enfants puissent y apprendre à craindre de bonne heure une passion aussi dégradante et aussi funeste que l'ivrognerie et par là même s'en préserver.

Il n'y a pas de doute que si ce livre était introduit dans une classe des écoles comme livre de lecture, les parents des enfans ne pourraient manquer d'en prendre connaissance eux-mêmes et ainsi tout le monde en profiterait. Nous nous flattons donc que MM. les commissaires d'écoles, surtout après la précieuse suggestion que vient de leur en faire notre infatigable surintendant de l'éducation, se procureront au moins une douzaine de ces volumes pour leur paroisse. Par là ils rendront un double service à la société. Ils deviendront les apôtres de la tempérance tout en fournissant aux enfans les moyens de s'instruire. Nous sommes persuadé que MM. les curés ne manqueront pas une occasion aussi favorable d'introduire cette précieuse réforme parmi leurs paroissiens. La Providence semble y avoir travaillé la première par un moyen plus efficace que toutes les sociétés, les prédications, les retraites, les missions qu'on aurait pu faire autrefois à cet intention. On devine sans peine que nous parlons des années de disette et de famine qui viennent de s'écouler. Au moment où il y a tout lieu d'espérer que le fléau tire à sa fin et que des jours plus heureux, sous ce rapport, vont nous être rendus, l'écueil le plus à redouter c'est la rechûte dans les désordres passés; et c'est pourquoi nous regardons pour ainsi dire ce passage comme le moment décisif. Il faut donc redoubler d'efforts, de zèle et de persévérance. C'est le devoir de tous ceux qui s'intéressent au bonheur, à la prospérité et à la gloire de leur patrie. Nous ne parlons pas des fruits précieux et des consolations incalculables que la religion elle-même ne peut manquer d'en retirer. On en connaît déjà assez sur ce point pour comprendre pourquoi elle a porté tant d'intérêt à la société de tempérance, et le succès a dépassé ses espérances. Il est vrai, pourtant que plusieurs, après avoir mis la main à l'œuvre, ont regardé en arrière et sont retombés dans leurs premiers désordres. Mais cela ne doit pas nous décourager: nous ne devons pas nous attendre à un changement universel et absolu. La corruption et la fragilité humaine ne nous permettent pas de l'espérer. Ce que nous devons tenter et poursuivre avec ardeur, c'est de modérer, de détourner et d'arrêter autant que possible la funeste passion de l'ivrognerie. Vouloir tous corriger, tous gagner est chose impossible. C'est déjà beaucoup d'avoir trouvé un remède efficace à une maladie qui jusqu'ici paraissait incurable. De ce que le remède n'est pas toujours infailible, il ne s'en suit pas qu'il faille le mépriser, surtout quand il est le meilleur que l'on connaisse. On se garde bien d'en agir ainsi quand il s'agit du corps. Ne soyons pas plus sévères et plus exigeans pour les remèdes de l'âme. Tout au contraire n'oublions pas que ce remède, n'aurait-il contribué à sauver qu'une seule âme on ne contribuerait-il à n'en sauver qu'une par la suite, ce serait déjà un motif plus que suffisant pour nous engager à le propager de toutes nos forces. Mais Dieu merci, la Tempérance n'a pas arraché seulement une âme de l'esclavage du démon, mais des milliers, et c'est pourquoi l'enfer doit se déchainer pour l'empêcher de réussir. Cependant si nous ne nous décourageons pas, l'enfer sera vaincu, car Dieu est avec nous.

Nous avons deux vaisseaux d'outre-mer arrivés dimanche dernier dans le port, le *Great Britain* et le *Caledonia*. Le premier est parti de Londres le 19 mars. Il n'a rencontré que peu de glaces, mais les vents lui ont été presque constamment contraires. Il n'a aperçu aucun autre vaisseau dans le golfe, ni dans le fleuve.

Nous attendons la maille d'Angleterre sous peu de jours, probablement cette semaine. Peut-être cette fois aurons-nous des nouvelles plus intéressantes pour nous, et qui nous regardent directement. Aucune discussion relative aux affaires du Canada n'avait encore eu lieu au parlement. Probablement que cette lacune sera remplie dans le prochain envoi. On a pu remarquer aussi une disette presque absolue de nouvelles importantes dans les autres pays. Cependant sous cette espèce de léthargie politique, il se manifeste en plusieurs endroits des symptômes de mécontentemens qui semblent dénoter un état de souffrance. La France surtout comme on l'a déjà pu remarquer n'est pas exempte d'inquiétude. Outre les embarras survenus à propos de la liberté d'enseignement, les esprits sont fortement excités par la condamnation de la conduite de l'amiral du Petit-Thouars. Aussitôt après cette condamnation, une souscription a été ouverte pour lui présenter une épée d'honneur à son arrivée à Paris.

La destitution récente d'un M. Piré lieutenant-général uniquement pour avoir porté l'indépendance jusqu'à se permettre de fréquenter des familles

légitimistes, ne manquera pas d'avoir aussi du retentissement dans l'armée.

À en croire certains journaux, l'Italie serait aussi sur un volé au. Mais il y a tant de fois qu'on répand cette alarme, que nous sommes peu porté encore à y ajouter foi, quoique les nouvelles semblent cette fois un peu plus véridiques.

Nos voisins des Etats-Unis sont absorbés par les questions du Texas et de l'Orégon. Comme malgré leurs fanfaronnades, il est facile de comprendre que le plus grand embarras pour eux est de ne point heurter l'Angleterre, il n'est pas étonnant d'entendre les journaux américains (et c'est la même chose en France) crier contre la marche indépendante et ferme du cabinet de St. James. La prépondérance surtout de la Mère-Patrie excite de plus en plus l'indignation et la jalousie de M. Jonatham et de l'orgueil national de la France. Aussi n'est-il pas rare de voir le ministre de la Grande-Bretagne chargé d'injures par plusieurs organes de ces deux nations. Mais malgré leur départ, l'Angleterre n'en paraît que plus calme, et fait son chemin. Nous ne serions pas même surpris de voir le Texas demander en dernier ressort la protection de l'Angleterre. Au moins était-ce l'intention que l'on prêtait au plénipotentiaire du Texas actuellement à Washington, si l'annexion du Texas aux Etats-Unis était refusée, ce qui est pourtant tout probable. Car M. Van Buren et M. Clay, les deux futurs candidats à la présidence des Etats, viennent, dit-on, de se prononcer contre l'annexion. Il est bien vrai que le président actuel, M. Tyler, lui a donné sa sanction, mais comme il faut l'approbation du sénat, il est plus que probable qu'il se trouvera parmi ses membres assez de partisans de MM. Van Buren et Clay pour faire repousser cette entreprise de M. Tyler qui, dans le fait, n'en sera peut-être pas mécontent, parce qu'il est assez probable qu'il n'a signé l'annexion du Texas que pour grossir son parti et assurer sa future élection de présidence à laquelle il prétend encore, et par là supplanter ses deux rivaux. Car chez nos voisins comme dans bien d'autres places, il ne manque pas de se mouvoir grand nombre de ressorts sous le spécieux prétexte du bonheur du peuple, mais qui le plus souvent n'ont pour mobile que l'égoïsme et l'intérêt individuel.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—La première communion des enfans de la paroisse de Notre-Dame de Québec a eu lieu hier (2 mai) à la cathédrale, et a été la plus nombreuse qui ait encore été faite dans cette église. Il y avait :

Garçons parlant la langue française	124
Filles ditto	133—257
Garçons parlant la langue anglaise	63
Filles ditto	87—150

Total	407
L'an dernier le nombre total était	336.

Augmentation. 71

Plusieurs messieurs du clergé de la campagne étaient présents. La rénovation des vœux du baptême a été faite à 5 heures du soir, et le salut a été chanté par Mgr. de Sidyme. Les souvenirs distribués aux enfans, l'illumination produite par un si grand nombre de cierges, un chœur de musique vocale composé de personnes des deux sexes, tout contribuait à rendre plus solennelles ces touchantes cérémonies, qui cependant ont été un peu contrariées au dehors par le mauvais temps.

Baptêmes dans la même paroisse, l'année dernière, 936; cette année 1035

Augmentation, 99  
Canadien.

*Ecoles chrétiennes.*—Deux nouveaux frères de la Doctrine Chrétienne, Canadiens l'un et l'autre, sont arrivés de Montréal ces jours derniers, avec le supérieur, qui s'en est retourné depuis. On a disposé dans le haut de l'Ecole des Glacis deux nouvelles classes avec une chapelle. *Idem.*

TERRE-NEUVE.

Nos journaux de Terre-Neuve nous donnent la connaissance d'un fait important et qui intéresse au dernier point cette colonie. M. Barns, un des membres de la chambre d'assemblée, a présenté un bill pour amender la constitution. Le *Newfoundland Indicator* a combattu cette mesure avec son courage et son habileté ordinaires; il l'a combattu comme directement contraire aux intérêts des catholiques, en ce qu'elle tend à les priver comme religieux de leurs droits électoraux. Il constate d'après les détails bien circonstanciés, et le cens à la main, que la mesure de M. Barns ne tend à rien moins qu'à donner aux protestans 17 membres et seulement 8 aux catholiques. Il est bien vrai que M. Barns a dit qu'il n'y avait pas dans son bill de distinctions religieuses; mais personne n'a pris le change; et d'ail-



eurs un des partisans de cette mesure inique a déclaré franchement l'intention de son parti et a ensuite maladroitement levé le voile assez transparent derrière lequel se cachait toute la turpitude.

Des assemblées nombreuses ont eu lieu dans toutes les parties de l'île de Terre-Neuve et dans lesquelles il y a eu d'énergiques protestations contre toute atteinte à la constitution, parceque ces atteintes frappaient d'un même coup la constitution et les droits de la population catholique. Des pétitions de la part de ces assemblées ont été présentées à la chambre; et ces adresses ont excité de chaleureux débats, où se sont révélées toutes les intentions du parti protestant. Il y avait déjà très longtemps que cette question se débattait, et elle n'en était pas encore rendue à sa deuxième lecture, et ne paraissait pas devoir se terminer de sitôt. Malgré la majorité, dans laquelle se trouve M. Barns, les prochaines nouvelles pourront bien nous apprendre qu'il a abandonné sa mesure.

Pour faire comprendre qu'un parti dans la distribution de la franchise, serait, par la mesure de M. Barns, favorisé aux dépens de l'autre, il suffit de dire que la population protestante abonde là où la population catholique se trouve peu nombreuse, et qu'au contraire la population protestante est très faible. En donnant plus de représentans à certaines parties de la colonie en raison de sa population, on favorisera nécessairement un parti.

Dans cette circonstance les catholiques s'attachent à la constitution qu'ils ont combattue, comme nous tenons à la constitution de 91 lorsqu'on nous préparait l'acte d'union. Leur situation est à peu près la nôtre à cette époque de notre histoire; ou mieux ils tiennent à leur constitution, toute inique, toute défectueuse qu'elle soit, comme nous tenons à notre constitution actuelle dont on veut nous frustrer, quand on voit qu'elle peut nous être utile et qu'elle a manqué le but qu'on s'était proposé. Le Canada a plus de moyens d'obtenir justice que Terre-Neuve; mais, avec du courage, le parti libéral triomphera, car il a pour lui le nombre et la justice.

*Journal de Québec.*

#### ROME.

—On lit dans l'*Almanac catholique pour 1844*:

Notre Très-Saint Père, Grégoire XVI, est maintenant le plus âgé des souverains de l'Europe.

Le nombre des Patriarches dans l'Eglise est de 12, celui des archevêques et évêques 684, des coadjuteurs, auxiliaires suffragans, etc. 95.

Total des évêchés avec leurs populations:

Pays.	Evêchés.	Populations.
Europe,	577	124,993,961
Asie,	59	1,155,961
Afrique,	8	758,751
Amérique,	79	25,819,210
Océanie,	7	3,050,000

Grand total, . . . 731 . . . 155,777,540

Etat des missions et leurs populations:

Pays.	Vicariats.	Préfets.	Missionnaires.	Populations.
Europe,	29	0	2,516	3,413,584
Asie,	26	0	339	1,577,000
Afrique,	5	7	112	231,200
Amérique,	9	2		1,380,300
Océanie,	2	0	0	60,000
Total,	71	9	3,267	6,662,084

Population du monde catholique, . . . 162,539,624

#### FRANCE.

A l'occasion des débats qui s'agitent entre les évêques et le gouvernement sur l'origine et la nature du pouvoir des aumôniers de collèges, il sera peut-être curieux de connaître comment les évêques envisageaient ce sujet, du temps de l'empire. Voici la copie d'une lettre écrite, le 13 décembre 1807, par le cardinal Fesch à M. Portalis, ministre des cultes; l'original autographe se trouve entre les mains d'un homme honorable qui veut bien en garantir l'authenticité:

« Paris, le 13 décembre 1807.

« Monsieur,

« Vous me demandez quels sont les pouvoirs que j'ai conférés à l'aumônier du lycée de Lyon, afin d'appuyer de mon exemple la question relative aux pouvoirs dont les aumôniers des lycées et prytanées doivent être revêtus dont il paraît que vous allez demander la décision à Sa Majesté. Prenez garde, Monsieur, d'attaquer le pouvoir épiscopal dans la susdite proposition. Toute autorité civile ne peut pas donner un brin de juridiction ecclésiastique, et ce que vous proposez à Sa Majesté pour en obtenir, une décision est déjà, par les principes du droit canon, décidé et connu de tout le monde, et toute décision contraire ne pourrait pas être suivie par les évêques. Vous voyez donc à quelle extrémité vous exposeriez l'Eglise de France: c'est l'évêque seul qui assigne le degré de pouvoirs et de juridiction à tout ecclésiastique qui doit exercer des fonctions purement ecclésiastiques, en concurrence des curés. Ce principe, j'ai dû le défendre vis-à-vis certains aumôniers des hôpitaux, et contre le sous-préfet de Nantua, pour les fonctions ecclésiastiques qu'on entendait exercer dans les dits hospices et dans l'église de l'Ecole de la dite ville au détriment des droits des curés; et si vous demandez mon conseil, ce serait de renvoyer des contestations qui peuvent

s'élever entre les curés et les aumôniers, aux évêques respectifs, et si toutefois vos devoirs obligaient de demander une décision à l'Empereur, de ne point compromettre les principes de l'Eglise. Car sur ces sortes de matières, les évêques ne peuvent pas user de condescendance. Nous devons conserver le dépôt qui nous est confié, et nous ne pouvons reconnaître que dans l'Eglise le pouvoir d'étendre ou de restreindre la juridiction, pour exercer valablement le ministère ecclésiastique. Ce sont les évêques que Jésus-Christ a établis pour régir l'Eglise.

« Du reste, je n'ai confié à l'aumônier du lycée de Lyon que le pouvoir d'instruire et de confesser; et je me serais bien gardé d'établir dans la maison du lycée des droits curiaux.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« J. CARD. FESCH. »

—Nous lisons dans l'*Univers* du 21 mars:

« Un commissaire de police, accompagné de plusieurs agents, a saisi aujourd'hui chez l'imprimeur A. Sirou, chez le brocheur et au bureau de l'*Univers*, la brochure intitulée: *Procès de M. l'abbé Combalot, précédé d'une introduction par M. Louis Veillot, rédacteur en chef de l'Univers, et suivi de documens historiques*. De toutes les pièces qui composent cette publication, une seule n'avait pas encore été imprimée, c'est l'introduction. Les autres sont le réquisitoire et les répliques de M. le procureur-général Hébert, le plaidoyer de M. Henry de Riancey, le discours de M. l'abbé Combalot, le jugement, le Mémoire de NN. SS. les archevêques et évêques de la province de Paris, la conclusion du Sr. Examen de Mgr. l'évêque de Langres, un extrait de la lettre à M. Villemain, sur la liberté d'enseignement; et enfin, un extrait de la brochure de M. le comte de Montalembert. On ne poursuit sans doute aucun de ces documens, c'est donc sur l'introduction que tombe le procès. Nous avouons franchement que nous en sommes étonnés, et que nous n'y comptons pas. »

*Univers.*

#### ANGLETERRE.

—On lit dans le journal *Tyne-Mercury*:

« En consultant les registres publics des successions (probates), on peut se convaincre que onze des derniers évêques de l'Eglise anglicane, morts en Irlande, ont laissé à leurs familles un héritage net se montant en totalité à la somme énorme d'un million huit cent mille livres sterling [quarante-cinq millions de francs]; et cependant l'Eglise anglicane, en Irlande, ne compte pas plus de quatre cent mille âmes. Faut-il s'étonner, d'après cela, que les catholiques irlandais, dont le nombre s'élève à sept millions, voient avec indignation un tel état de choses? Si une pareille somme eût été à la disposition de ses légitimes propriétaires, les évêques catholiques du pays, plus de deux cent mille livres sterling (trente millions) eussent été employées en aumônes, ou à l'érection de nouvelles églises, d'écoles et de collèges. »

#### IRLANDE.

—L'Irlande a fourni pour la Propagation de la Foi, dans le seul mois de janvier, la somme de £613.

#### ESPAGNE.

—La presse catholique en Espagne fait de constants progrès. Ce pays n'a pas seulement des feuilles monarchiques religieuses, où le dévouement aux intérêts de la foi devance toujours le dévouement aux intérêts d'un système politique; il a aussi plusieurs organes d'un catholicisme absolu, c'est à dire d'un catholicisme qui, plaçant son principal objet dans la région de la foi, n'accepte les secours de tel ou tel système politique qu'avec la juste indépendance dont les affaires de ce temps nous font à nous-mêmes un devoir.

Une feuille publiée dans cet esprit vient de paraître pour la première fois à Palma, dans l'île de Majorque. C'est une Revue mensuelle intitulée *La Foi* (*La Fe*), revue religieuse, politique et littéraire. Ceux qui connaissent en détail la presse religieuse et littéraire de Madrid, n'ignorent pas le nom de D. J. M. Quadrado, fondateur du nouveau recueil. Nous serons heureux de faciliter en France les abonnements à cette Revue, dont le prix est de six réaux par mois (environ 1 fr. 50 c.): elle est imprimée et publiée par M. Estevan Trias, à Palma.

—Nous avons le chagrin d'apprendre la mort d'un jeune collaborateur des feuilles religieuses de Barcelone, D. J. Ferrer y Subirana, enlevé à l'espérance des catholiques d'Espagne par une maladie qui n'a fait que lui donner plus promptement à lui-même l'objet de ses plus chères espérances. D. J. Ferrer avait récemment publié avec succès un recueil des plus remarquables pensées de M. de Bonald.

—On écrit d'Irun, le 19:

« Mgr. Andriani, évêque du diocèse, est arrivé hier dans notre ville, où il a été reçu par les autorités et le clergé avec tous les honneurs dus à sa dignité; il s'est rendu d'abord à l'église pour rendre grâce au Tout-Puissant, qui a mis un terme à son exil. Aujourd'hui, Saint-Joseph, jour de fête en Espagne, Monseigneur a officiellement pontificallement et est parti pour Hernani où il va coucher. Demain, il couchera à Tolosa; et après demain le prélat se rendra à Pampelune.

« M. le brigadier de Barenocheal commandant-général de la province de Guipuzcoa, était venu ici pour présenter ses respects à Mgr. Andriani, avec lequel il est uni par d'anciennes relations d'amitié. Tous les prêtres de la contrée sont accourus pour offrir leurs hommages à leur digne prélat, dont le retour a causé une satisfaction générale. »

#### ASIE.

—On écrit d'Erzeroum (Arménie).—M. le consul de France et son digne chancelier, M. Belin, ont su, dès leur arrivée, gagner la confiance et l'esti-

me de Kiamil-Pacha, gouverneur de la ville. En plusieurs circonstances, il a témoigné sa considération d'une manière à éveiller quelque peu la susceptibilité nationale des autres consuls. Tous les chrétiens, sans exception, les schismatiques, sont venus prier M. Coëpp d'obtenir, par son crédit, la fondation d'une mission française dans cette ville. Au moins, disaient-ils, nous pourrions donner désormais à nos enfants le bienfait de l'éducation qui leur manque. Cependant, depuis quatre ans, deux missionnaires américains sont installés dans cette ville, où ils ont bâti deux maisons très élégantes, avec des écoles auxquelles il ne manque que des écoliers. Complètement étrangers au milieu de la population qu'ils sont venus évangéliser et convertir, ils ne peuvent avoir que des détails de ménage à insérer dans les bulletins mensuels qu'ils sont tenus d'envoyer au comité de Boston. Ils n'avaient pu encore y enregistrer une seule âme gagnée à leur doctrine, lorsque, dernièrement, est passé par cette ville M. Wolff, juif, que les protestants disent avoir converti et qu'ils appellent humblement le Paul de leurs missions. Il va à Bokhara; dit-on, proposer la rançon de deux officiers anglais qu'on croit malheureusement avoir succombé déjà aux mauvais traitements des gens du pays. M. Wolff rencontre donc dans nos murs une espèce de Juif errant, dans la dernière détresse. Il l'habille, l'instruit, et la mission le baptise en grande pompe. Mais ce trophée n'attira pas à ces messieurs un compliment très flatteur. "En quatre ans, leur a-t-on dit, vous n'avez obtenu qu'un néophyte, et encore le devez-vous au passage fortuit de votre Paul."

## ETATS-UNIS.

*Le Carême et les fêtes de Pâques à la Nouvelle-Orléans.*—Le Carême de cette année a offert un spectacle consolant pour les âmes chrétiennes. Les instructions qui avaient lieu dans les diverses églises, ont été constamment suivies par une foule nombreuse et recueillie, et les tribunaux sacrés de la pénitence ont été chaque jour entourés par la foule des fidèles qui se préparaient au double devoir de la confession et de la communion pascales. Nous avons déjà dit que toutes les églises avaient été remplies pendant les offices de la semaine sainte. L'affluence n'était pas moins considérable le jour de Pâques, et dans cette multitude un grand nombre s'étaient disposés à célébrer dignement la grande solennité en approchant de la table sainte. Dans l'église seule de l'Evêché on a compté environ huit cents communicants.

*Folie produite par le millérisme.*—Dans son rapport annuel de l'asyle de Worcester, Massachusetts, le docteur Woodward dit que le nombre de cas de folie provenant de causes religieuses s'est accru dans le courant de l'année dernière dans presque toutes les institutions charitables du pays. Dans l'hôpital de Worcester vingt-huit cas sur deux-cent-vingt sont supposés provenir de cette cause, et sur ces vingt-huit, quinze sont attribués au millérisme. On assure même que la proportion est encore plus forte dans quelques institutions de la Nouvelle-Angleterre.

Il est rare, dit le docteur Woodward, qu'une erreur religieuse ait produit tant d'effet sur le public et causé un si grand nombre de cas de folie.

## NOUVELLES POLITIQUES.

## CANADA.

*Confirmation royale.*—Sa Majesté la Reine a confirmé la nomination de John Macauley Higginson, Ecr. comme Secrétaire Civil de Son Excellence, Sir Charles Metcalfe.

—On a commencé à Québec la semaine dernière à poser les fondements de la nouvelle halle sur le vieux marché à foire, contre le mur de la cour des Jésuites. Lorsque cette construction sera achevée, on fera disparaître la halle qui occupe actuellement le centre de la place en front de la cathédrale.

*Journal de Québec.*

*Route militaire et fortifications.*—Sir James E. Alexander, accompagné de M. McGill, ingénieur, a laissé Québec ces jours derniers pour aller tracer la grande route militaire projetée entre Québec et Halifax.

Les plans détaillés des fortifications dont cette route doit être munie, et les estimations des dépenses, ont été complétées et doivent être transmises en Angleterre par l'*Acadia* pour l'approbation des chefs du département du génie.

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

—La législature de cette province a été prorogée le 19 avril. Lord Falkland, dans son discours de prorogation, dit :

"Je vois avec satisfaction, dans le journal de vos séances, une résolution déclarant une confiance implicite en moi et dans le désir que j'ai toujours agi, de rendre justice à toutes les classes des sujets de S. M., et je suis dans la ferme détermination de continuer à suivre une ligne de conduite par laquelle je me suis assuré l'approbation que vous avez exprimée d'une manière si obligeante."

On se rappelle que lord Falkland, dans sa lettre à ses conseillers démissionnaires, leur contestait le droit de se retirer comme ils l'avaient fait. Avant la prorogation, M. Andrew M. Uniacke, un des élus du parti conservateur, a proposé, avec l'approbation des membres du gouvernement, une résolution affirmant le droit constitutionnel des membres du conseil de se retirer. Cette résolution a été adoptée par la chambre, qui avait rejeté, quelques jours auparavant, une résolution dans le même sens, mais comportant un manque de confiance dans l'administration actuelle.

L'amendement à la résolution de non-confiance de M. Howe, proposé par M. Marshall, et adopté par la chambre à la majorité de trois voix (26 contre 23) après une discussion qui avait duré plusieurs jours, portait que la chambre, ayant une confiance implicite de la détermination de S. E. d'ad-

ministrer le gouvernement de la colonie d'après les principes énoncés dans son discours d'ouverture, croyait que S. E. procéderait à compléter son conseil, aussitôt que les circonstances le permettraient, en y appelant des hommes représentant les différents intérêts de la province. On peut regarder l'adoption de cet amendement comme étant à la fois une approbation du principe de lord Falkland, que son gouvernement ne doit pas être un gouvernement de parti, et un avis à Son Excellence d'appeler à son conseil, aussitôt que les circonstances le permettraient, un nombre d'hommes appartenant au parti libéral, proportionné à l'importance de ce parti. Le gouverneur, dit-on, rappellerait volontiers les trois ministres démissionnaires, MM. Howe, Macnab et Uniacke; mais on craint qu'ils ne voudront pas revenir sans un renfort. Le parti libéral ne serait probablement pas satisfait de trois représentants au conseil, tandis qu'il devait en avoir six ou sept. *Idem.*

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

—La législature de cette province a été prorogée le 13 avril. Avant de se séparer, elle a doublé la somme de £500 qu'elle avait déjà votée pour l'établissement d'un lazaret dans le district infecté de la lèpre. Un des actes les plus importants de la session est celui qui accorde des primes pour l'encouragement de la pêche. *Idem.*

## IRLANDE.

*Coup d'œil sur l'Irlande.*—Il y a en Irlande 8,175,125 personnes occupant 1,326,839 maisons. 2,385,000 sont dans un état de pauvreté absolue, et du nombre des habitations on peut compter 1,024,273 cabanes de terre. Dans cette population 625,356 familles, faisant un total de 3,470,752 personnes, vivant dans 491,278 cabanes de terre (ou *hovels*) qui consiste en un seul appartement où la porte sert en même temps de cheminée et de fenêtre, ménageant ainsi une issue à la fumée au si bien qu'à la famille, et une entrée à la lumière, aux cochons et aux enfants.

Sept millions sur les huit appartiennent à la classe des cultivateurs, et le salaire des journaliers varie de quatre pence par jour dans le nord. Le gage d'un journalier à la campagne sont de 2s. à 2s. 6d. par semaine, tandis qu'en Angleterre ils sont de 8s. à 10s. par semaine. En déduisant sur le total de la population tous les enfants au-dessous de cinq ans, il reste 3,766,066 en état de lire et d'écrire.

Il y a environ 20,000,000 d'arpens de terre en Irlande, dont 14 millions sont plantés ou cultivés, et le reste est non cultivé. Le montant annuel des loyers et fermages dans toute l'étendue de l'Irlande est porté à 21,000,000 auxquels on peut ajouter encore un demi million pour les dividendes annuels provenant des capitaux des différentes compagnies. La valeur des exportations en Angleterre par les commissaires des *Rail-ways* se monte à plus de 16 millions.

Par le recensement de 1834 on peut voir la différence dans l'allocation pour l'instruction religieuse de chaque dénomination.

Religion.	Nombre de personnes	Sommes allouées pour l'instruction religieuse.
Catholiques	6,428,712	£ 8,928
Protestans Episcopaliens	723,064	506,764
Presbytériens	642,356	35,630
Autres dissidens	121,808	rien.

En décembre 1843 le nombre de soldats était de 21,210, les forces navales de 2350, et le nombre de constables de 9013. Les dépenses de l'année sont estimées à £802,441; celles de la marine à £180,503 et celles de la police à £512,505, la dépense du gouvernement civile à £2,137,253; et comme le revenu de l'Irlande se monte, année commune, à £4,500,000, le surplus ne suffit pas à payer l'intérêt de cette partie de la dette nationale pour laquelle l'Irlande a été rendue responsable par l'acte d'union.

On a resserré, ajoute l'*Athenæum* en terminant cet article, tous ces faits dans un aussi petit cadre que possible, et nous les laissons parler pour eux-mêmes.

Dublin, 25 mars.—Le meeting hebdomadaire de l'Association du Rappel a eu lieu aujourd'hui dans Conciliation-Hall. La lettre de M. O'Connell a été insérée au procès-verbal :

Londres, 23 mars 1844.

Mon cher Ray,

J'assisterai à un meeting à Liverpool vendredi. Vous pouvez annoncer que j'assisterai à la séance de l'Association lundi de la Semaine-Sainte. Vous savez combien j'avais de répugnance à aller en Angleterre, et que ce n'est que par les opinions des autres que j'ai été en quelque sorte forcé de le faire.

Ceux qui me donnaient leur conseil avaient raison, et moi j'avais tort. Mon apparition en Angleterre, dans ce moment, a produit des résultats salutaires; les voici :

1. Une grande partie de la nation anglaise a l'intime conviction que justice ne nous a pas été rendue dans le dernier procès ;
2. Cette partie judicieuse de la nation anglaise est convaincue que nous sommes victimes d'une monstrueuse violation de la loi et de procédés inouïs quant à la récusation du jury ;
3. L'idée que l'Irlande est opprimée et mal gouvernée fait des progrès. On pense maintenant que, pour l'honneur et la sûreté de l'Etat, il est nécessaire que justice soit rendue à l'Irlande ;
4. Ma visite à l'Angleterre a éveillé un esprit d'enquête et des dispositions à la sympathie parmi les grandes masses du peuple anglais, et ce peuple jusqu'ici avait ignoré le sort de l'Irlande ;
5. Il est démontré que les hommes bons et sages de l'Angleterre désirent

réaliser l'union, en donnant une parfaite égalité de droits à l'Irlande ; tandis que d'autres, et ils ne sont pas en petit nombre, ont vu qu'une législation locale pour l'Irlande, s'occupant exclusivement de choses concernant l'Irlande, tendrait à consolider la liaison des deux pays et rendrait toute séparation impossible.

J'écris à la hâte, mais je ne puis finir sans vous faire observer qu'il est impossible désormais pour le peuple irlandais de confondre le peuple anglais avec le gouvernement anglais. Le premier s'est montré digne de notre confiance et de notre gratitude, le deuxième mérite tout notre ressentiment. Mais les pouvoirs législatifs sont aux mains de nos ennemis, tandis que des vœux pour nous et de sages paroles sont tout ce qui reste à nos amis.

O'CONNELL.

FRANCE.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Il est mort ces jours derniers à l'hospice de l'Antiquaille, un aliéné dont la manie était fort originale et fort curieuse. Cet homme, ancien horloger, s'était fait la vivante incarnation du système décimal. Toute désignation numérique qui ne rentrait pas rigoureusement dans ce système le faisait entrer en fureur. Il ne comprenait pas même que l'on pût se servir d'expressions telles que dix, vingt, etc., car, selon lui, pour être dans le vrai, il fallait dire une ante, deux antes, comme on dit trente, quarante etc. Cette manie, fort inoffensive en soi, prenait un caractère de démence dangereuse quand on le laissait en liberté, car alors tous les objets de nature à porter atteinte à son cher système décimal qui frappaient ses yeux excitaient son courroux à un haut degré, et leur vue le portait à des actes répréhensibles. Malheur à l'épicière, au boulanger ou à tout autre détaillant dont l'étalage portait en sous l'indication au prix de certains articles ! Notre maniaque se ruait aussitôt sur ces signes proscrits et mettait en pièces tout ce qui en était souillé. Il ne se bornait pas là. Souvent, dans la sainte indignation qui le transportait, il pénétrait jusqu'au près des députés de l'autorité, et là il leur adressait de sévères remontrances et les sommait de faire exécuter la loi, ou de céder la place à des hommes plus dignes qu'eux de l'occuper. Du reste, sur tout autre sujet il était parfaitement sain d'esprit, plein de jugement et de sens. »

LA DAME D'APREMONT.

SUITE.

— Cette fille est idiote, dit le capitaine en se retournant, on a voulu la faire tuer ; ne lui faites point de mal. Je l'institute, moi, notre cuisinière, et elle ne nous sera pas inutile pour certains renseignements.

— Tu as les clés ?

— Oui, Monsieur.

— Mais, dis-moi, on parle beaucoup de fantômes et d'esprits qui viennent la nuit dans les tours. Qu'en sais-tu ?

— Oui, Monsieur.

— Eh bien ! nous serions charmés de faire leur connaissance ; tu vas nous accompagner toi-même dans l'intérieur. Et puisque la maison n'est habitée que par des gaillards qui tiennent si peu de place, nous y séjournerons volontiers pour nous remettre de nos fatigues ; nous sommes familiers avec les gens de l'autre monde, attendu qu'un bon nombre y va de notre part.

Ces plaisanteries s'adressaient aux militaires, qui les accueillirent avec l'extrême gaieté commandée par le grade du capitaine.

— Comment t'appelles-tu ?

— Charlotte, pour vous servir.

— As-tu des provisions ?

— J'ai une jatte de lait, si j'o-ais vous l'offrir.

— Oh ! oh ! du lait ! Si tu crois qu'on régale une compagnie comme un poutinaire ! C'est égal j'en boirai une tasse de ta main. Hé ! la maraude, approchez ! Tu t'appelles Charlotte ? Eh bien, Charlotte, voi à des provisions, tu les accommoderas, en attendant mieux, car nous visiterons les caves. Le caporal te donnera un coup de main. Portez ça là-dedans, vous autres !

Trois ou quatre hommes, parés en garde-manger ambulante, les mains, le sac et la baïonnette chargés de pains, de volaille, de lard fumé s'acheminèrent vers la loge. Le capitaine se fit suivre d'une douzaine d'hommes et s'avança dans la cour en disant à Charlotte de marcher devant.

On visa d'abord les appartements, dont les fenêtres étaient fermées. L'obscurité, ou du moins le demi-jour qui régnait dans ces immenses salles, parut faire quelque impression sur les militaires, dont les propos devinrent moins bruyants. Il y avait dans une aile inhabitée du château une longue galerie singulièrement décorée des deux côtés d'armures ayant appartenu à divers membres de la famille d'Apremont. Ces armes étaient disposées sur un socle, selon l'usage, figurant le guerrier qui les avait portées. Elles étaient surmontées de bannières pondreuses ; le nom du sire était écrit au bas avec une sorte d'épithète apologique ; et quelque intendait soigneux avait transcrit certaines de ces inscriptions effacées sur des papiers collés qui tombaient en lambeaux. Cette galerie était fort ruinée ; la plupart des fenêtres étaient rompues ; nul depuis longtemps ne prenait soin d'en chasser la poussière, les rats et les oiseaux de nuit. M. d'Apremont, par respect, n'avait pas voulu la détruire, comme il ne s'occupait point, par négligence, de la faire entretenir ; il suffira d'ajouter qu'on menaçait d'y mener les petits enfants quand ils n'étaient pas sages, et c'était là une de ces parties du château que la peureuse Charlotte n'aurait traversée pour rien au monde. Elle y pénétra pourtant d'un air tranquille avec les soldats ; mais le capitaine la vit bientôt se signer et pâlir.

— Tu as peur, Charlotte ?

— Ce n'est rien.

— C'est donc ici que se tient le sabbat dont on parle. Mais non, je ne vois là que des anciens qui ont porté le havre-sac dans leur temps ; ce sont des camarades, et en voici un qui ne refusera pas de me donner une poignée de main.

Il prit et secoua dans sa main le gantelet d'une des effigies guerrières.

— Tu vois, Charlotte ! nous sommes en pays de connaissance. Quand je te dis que ton diable à quatre va fraterniser avec la République.

Le gantelet retomba sur la cote de mailles avec une oscillation machinale et une vibration métallique qui retentit sous le boudrier de plusieurs de ceux qui étaient là.

— Et d'ailleurs, reprit le capitaine, nos hommes sont bien avertis qu'il n'est pas question de ferrailer avec les esprits de l'endroit. C'est une musique plus tendre, plus savante qu'on entend sur les tours, et qui ne peut être non plus bien dangereuse. Je suis sûr qu'on se battra ce soir pour être en faction de ce côté ; mais n'est-ce point par là qu'on arrive à la fameuse tour à musique ?

Un corridor étroit menait en effet de la galerie à la tour de la bonne dame d'Apremont. Le capitaine s'avança sur le seuil de la tour éclairée par des fenêtres sans vitres, et n'y voyant que des ruines, des planchers écroulés, des escaliers rompus, il jugea inutile de la visiter plus à fond. Il retourna sur ses pas et l'on continua la visite par les salles basses. Charlotte, qui connaissait bien le château, n'épargna à ses hôtes ni un couloir ténébreux, ni un degré difficile, passant par cent portes, allongeant et compliquant le chemin par tous les détours capables d'embrouiller la mémoire en frappant l'imagination. Comme les soldats insistaient surtout pour visiter les caves, elle en profita pour leur faire parcourir de vieux souterrains où nul n'avait mis le pied depuis des siècles, mais qui ne laissaient pas d'imposer à la campagne. On sonda quelques places, on frappa quelques pierres le long des parois, mais inutilement, et l'on fut assez aise, en général, de revoir le grand jour.

Le capitaine, à son retour, décida que le vestibule suffirait à loger la troupe. Il renvoya Charlotte à son poste, avec le caporal aide-de-cuisine, et il renforça cet office en avançant de deux factionnaires, l'un à la grille, l'autre à cent pas plus loin. En même temps le sergent, paraissant avec quelques hommes, vint rendre compte à son chef d'une commission qu'on lui avait donnée en arrivant.

— Mon capitaine, nous n'avons rien trouvé ; parc, jardin, potager, serres, cuisines, nous avons tout fouillé sans trouver une pièce de quinze sous. Il est à croire que les bourgeois n'ont rien laissé traîner en partant. Il n'ont laissé que la vaisselle de terre et des fourchettes de bois.

— Cela suffit pour une première reconnaissance, nous nous donnerons le temps de chercher.

— C'est juste ; nous n'avons rien trouvé, mais si nous brûlions peut-être, dit le sergent narquois par une fine allusion au jeu de *cuche-tampon*.

— Et nous toi de même, dit un de ceux qui revenaient du château.

Là-dessus les soldats se mêlèrent, et ceux qui avaient suivi le capitaine ne manquèrent pas d'échauffer la tête de leurs camarades, sur les tours, les souterrains et les passages mystérieux qu'ils avaient vus.

La troupe étant fatiguée, on ne songea ce jour-là qu'à se reposer, sauf quelques battues qu'on fit dans les bois à peu de distance. On avait trouvé du vin dans les celliers ; les repas en furent plus gais, et l'on peut dire même que les repas et la gaieté durèrent tout le jour, car on hissa une barrique dans le vestibule, où elle fut glorieusement défoncée pour les besoins et le superflu de la compagnie, ce qui fut cause que les parties de droguc et de piquet établies dans le corps-de-garde furent entremêlées de force coups de poing, qu'on arrêta sur le point de devenir des affaires d'honneur.

Le soir, le capitaine, pour se divertir, demanda des hommes de bonne volonté pour faire faction dans le vieux bâtiment du château, et, comme il l'avait prévu, ils se présentèrent en nombre fort honorable pour sa compagnie. Les hussards surtout, qui passaient pour les héros de la maraude, réclamaient ces postes comme une poltronne faite à leur petit nombre et comme un honneur dû au corps qu'ils représentaient. Le capitaine choisit les plus présents parmi les cavaliers et les fantassins, et ce fut l'occasion d'une scène bruyante, assai-onnée de force plaisanteries et bons mots de giberne.

On trouva assez de matelas dans le château pour que nul ne pût avoir à coucher sur la dure, et le capitaine s'installa à la tête de la chambre, sur un assez bon lit. Quelques heures après, tout dormait dans le vestibule, et sauf le mouvement nécessaire de temps à autre pour relever les factionnaires, on n'entendit que les souliers ferrés de l'homme qui veillait à la porte et se promenait à pas égaux sur les dalles.

Vers la fin de la nuit pourant le capitaine fut réveillé en sursaut par un tumulte assez proche ; des soldats se pressaient en sens inverse autour d'un de leurs camarades et se disaient entre eux :

— Il est inutile de réveiller le capitaine.

— Il faut toujours l'avertir.

— Ce garmement de houzard est ivre d'hier.

— Qu'est-ce qu'il y a ? s'écria le capitaine en son éant.

— Mon capitaine, dit le sergent, c'est un cavalier futile de constitution qui est trouvé indisposé dans la nuit et qui a quitté son poste.

— Comment donc ? Il a quitté son poste ? dit le capitaine en sautant par terre.

Il s'approcha et vit au milieu du groupe un hussard qu'on soutenait, pâle, sans parole, et dont les dents claquaient les unes contre les autres.



—Qu'as-tu ? dit le capitaine. Parles.  
 —Dis donc ce que tu as vu ; reprit le sergent.  
 Mais le hussard faisait de vains efforts pour rassembler ses idées et prononcer une phrase. On lui fit boire une gorgée d'eau-de-vie.  
 —Mon capitaine... je l'ai vue...  
 —Qui donc ?  
 —J'en donne ma tête à couper... Je l'ai vue...  
 —Mais qu'as-tu donc vu ? Cet homme est malade.  
 —Mon capitaine, j'étais en faction à la belle étoile où vous savez, sur le bord d'un toit qui est bien à cent pieds-sous terre... Tout d'un coup, vers une heure après minuit, j'entends comme qui dirait un soupir... hou, ou ou ! Comme ça... et tout près de moi... Je ne dis rien encore, parce qu'on n'est pas un enfant et que ça pouvait être une chouette... c'était pouriant une voix de demoiselle bien douce... Qu'est-ce que j'entends ensuite, un instrument de musique qui jouait des airs tristes... tout proche de moi... Tiens ! que je commence à dire... vu qu'il n'y a dans la compagnie que le tambour qui joue du fifre, et que la maison est absente de ses propriétaires... ça me paraît bien drôle comme vous pensez, et la musique changeait de place, et ça jouait des airs si tristes que je n'avais pas un fil de sec... en même temps voilà qu'on chante... c'était trop fort... une belle voix, mais qui me répondait jusque dans mes éperons... vu que la chanson me disait des méchancetés... Sans mentir, je n'étais pas à mon aise, et voilà le sergent, qui parle, que j'aurais voulu l'y voir... Mais ce n'est pas tout ; la chanson allait toujours, et je guettais de tous mes yeux le rebord de la tour où il n'y a qu'un chat qui pourrait grimper... voilà que je la vois !...  
 —Qui vois-tu donc ?  
 —Cette femme... habillée de blanc, qui sort peu à peu du milieu des pierres, et qui marchait doucement, doucement, sur le haut de la muraille, en venant sur moi... Brrrr !...  
 Le hussard fut repris d'une convulsion qui lui coupa la parole. Le sergent de belle humeur lui saisit la tête par ces longues cadettes que les hussards portaient alors, et lui fourra de nouveau la gourde d'eau-de-vie dans la bouche, en s'écriant :  
 —Le flacon à Mademoiselle ! elle a des vapeurs.  
 —Quand Mamzelle aura repris ses sens, dit le capitaine, vous la commanderez pour trois corvées hors de tour.  
 Une escouade qui venait de relever des sentinelles rentrait en ce moment. Les soldats silencieux, après avoir formé leurs fusils en faisceaux, se mêlèrent à leurs camarades. L'un d'eux se rangea près du sergent, pâle comme un mort, pour savoir de quoi il était question.  
 —Tu reviens du frais, toi, lui dit le sous-officier, tiens, tu es un ancien, Beauséjour, mais si tu veux voir ce que tu n'as jamais vu, regarde-moi ça, un houzard qui tombe en faiblesse pour avoir rencontré le diable en habit blanc.  
 —Il a raison, dit le soldat d'un ton farouche.  
 —Comment tu l'as vu aussi.  
 —J'ai vu, comme je te vois, une femme en blanc. A présent si c'est le diable, je n'en réponds pas plus pour elle que pour toi.  
 —Je réponds pour toi que tu es un autre imbécile ; et si je suis le diable je reconnaitrai un camarade, car je veux le voir aussi.  
 —Attendez, dit le capitaine, je ferai la ronde moi-même, et vous me suivrez.  
 Le capitaine jeta son manteau sur ses épaules, et sortit suivi du sergent et de quelques hommes.  
 L'aube commençait à paraître.  
 —Vous verrez, dit le sergent, que nous n'aurons pas l'agrément de prendre les diables en flagrant délit ; ces messieurs ne jouent que la nuit, et ils ont leurs raisons.  
 On monta, au plus court, par un degré extérieur et fort dégradé, aboutissant à une plate-forme qui longeait la grande galerie, laquelle avoisinait, comme on sait, la tour de la bonne dame. Il y avait en cet endroit, à quelque distance l'un de l'autre, deux factionnaires. Au bruit de la troupe qui s'approchait, et à la lueur du fanal qu'un rebord du degré démasqua tout à coup, le premier de ces factionnaires poussa un cri et se jeta contre la muraille comme un homme hors de lui. Sa frayeur s'augmenta d'une grande confusion quand il reconnut le capitaine et ses camarades. L'officier se croisa les bras dans un profond étonnement.  
 —Ah ça ! Je suis donc à la tête d'un troupeau de fous. Qu'est-ce que tu as ?  
 —Rien, mon capitaine.  
 —Qu'as-tu vu ?  
 —Rien, mon capitaine.  
 —Qu'as-tu donc entendu ?  
 —Rien, mon... si fait j'ai entendu... une voix... toute la nuit... de la musique... de la musique qui fait froid aux os...  
 Le soldat égaré murmura dans sa moustache :  
 Son cœur est d'or, sa main de fer,  
 Ouvre-toi, porte de l'enfer.  
 — Toute la nuit, mon capitaine... avec une musique... un trom-trom d'enfer qui fait entrer chaque parole entre cuir et chair.  
 —Amenez-moi l'autre homme qui est là-bas, dit le capitaine.  
 —On ne le voit pas, reprit le sergent, qui déjà avait pris les devants.

La suite au prochain numéro.

## Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-signé, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }  
 NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ECHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS BEAUX ET LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

## MANUEL

OU

REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,  
 DEDIE À LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR

M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : trente sols ; quatorze schellings.

## NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRÉ et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

## LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

WM. EVANS,

2 avril 1844.

Éditeur et propriétaire.

## A V I S.

ON demande à St. VALENTIN un MAÎTRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, Couvreur, Commissaire d'École.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente, 7d.

Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 1d.

Chaque insertion subséquente, 10d.

Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.

Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PAR.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

PAR.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.